

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DCP\_202380126 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 14/04/2023

Objet : Marché 23.055 traduction langue des signes

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 14/04/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : d\_cision 2023\_0126 du march\_ 23.055.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230414-DCP\_202380126-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 14/04/2023



# Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI\_2023\_0126



**Objet :** Marché 23.055 relatif à la réalisation de prestations de traduction en langues des signes pour un agent de la ville de Tourcoing.

## DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2123-1 du code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'un agent de la Ville de TOURCOING souffre de troubles auditifs importants. Afin d'éviter l'isolement de l'agent et de permettre son insertion au cours des réunions de services et/ou chantier, il est envisagé le recours à un interprète spécialisé en langue des signes ;

Considérant qu'une consultation a été lancée en janvier dernier en vue de bénéficier de prestations de traduction en langue des signes pour un agent ayant des troubles auditifs avancés ;

Considérant que l'entrepreneure Madame Anne-Cecile DUBOCAGE a remis en cotraitance avec l'entrepreneure Madame Marion OLIVIER, l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans la lettre de consultation.

### DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup> :** D'acter de la conclusion du marché n°23.055 avec l'entrepreneure Madame Anne-Cecile DUBOCAGE et l'entrepreneure Madame Marion OLIVIER pour un montant forfaitaire de 6 000 euros HT afin d'assurer des prestations de traduction en langue des signes pour vingt réunions de deux heures.

**Article 2 :** Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le **14 AVR. 2023**



Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
**Jean-Marie VUYLSTEKER**

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*Publié sur le site de la Ville le :*